

La mort de M. Passenaud
Ancien Directeur de la « Haute-Auvergne »

Sa biographie – Samedi dernier à 7 ¼ du soir, s'éteignait après une agonie de 7 heures et au milieu de dures et terribles souffrances, M. Passenaud, ancien directeur de la *Haute-Auvergne*, mon honorable prédécesseur.

Depuis environ 5 ans, après de cruels malheurs de famille, il a décliné sous le coup de mortels chagrins, auxquels résistent rarement les natures même les mieux constituées.

Mais depuis à 5 mois, son état avait empiré dans des proportions inquiétantes et, samedi dernier, sonnait pour lui l'heure de délivrance, celle qui mettait un terme à ses souffrances. Il quitte à 81 ans la terre que, beaucoup d'autres, avec plaisir, quitteraient à 50.

Né dans une commune du canton de Sainte-Geneviève (Aveyron), il vint faire ses études au collège de St-Flour. Puis il fit un stage, afin de s'établir comme notaire à Paulhac, où il resta un certain nombre d'années. Il y a, du reste, laissé d'excellents souvenirs.

Il céda son étude à M. Fontanges, vers 1860, qui la conserva jusqu'à sa mort.

M. Passenaud, dont l'intelligence vive et active avait besoin d'un horizon plus large et plus développé, acheta l'imprimerie de M. Viallefont et le journal de la *Haute-Auvergne*.

Marié très jeune à Mlle Valat de St-Flour, il eût trois enfants, dont l'un mourut très jeune à Paris des suites d'une fluxion de poitrine, je crois. Le second, Alfred, après avoir été avocat distingué au barreau de Saint-Flour, où il a laissé d'excellentes et sûres amitiés, il fut nommé juge près le tribunal civil de Mauriac. Il s'allia à une des familles les plus importantes de cette ville, en épousant Mlle Isabelle Peyrac, sœur de M. Peyrac, conseiller général et maire de Mauriac.

Un brillant avenir s'ouvrait devant lui, lorsqu'en 1885, une pleurésie vint l'enlever à l'affection des siens. Je fus son ami et, en souvenir, je lui adresse un respectueux hommage. Il avait fait, en 1870,

avec les mobiles du Cantal et comme engagé volontaire, une partie de la campagne, en qualité de capitaine et en compagnie du capitaine Estieu, du sergent-major Espinasse et du lieutenant Froment. Ils assistèrent ensemble aux chaudes journées du Mans.

M. Passenaud, en succédant à M. Viallefont, était devenu l'imprimeur de l'évêché et se vit obligé, par ce fait, de mettre une sourdine à ses convictions intimes. Mais il devait, plus tard rompre avec ces gens-là, quand l'homme libéral qu'était M. de Pompignac aurait disparu ou aurait laissé la direction à son secrétaire général, M. Lamouroux, aujourd'hui évêque, grâce à l'appui des républicains, contre M. Fleuret, curé de St-Philippe-du-Roule, qui brigait, alors, la crosse et la mitre. M. Lamouroux n'aima jamais la république. Il a cela de commun avec nombre de ses collègues.

En effet, M. Passenaud, dont le libéralisme républicain n'était plus un secret pour personne, ne vécut plus dans les bonnes grâces de l'entourage du digne M. de Pompignac.

Entre temps, M. Brugerolles, sénateur du Cantal, dont Massiac s'honora, mourut et ses obsèques furent purement civiles. M. Passenaud, qui était un de ses amis et de ses défenseurs, tenait un des cordons du poêle.

Ouvrier, c'est moi qui fit la mise en page et composai l'article nécrologique. Je séparai chaque phase du compte-rendu des obsèques, mort aujourd'hui, par trois points, disposés à la façon maçonnique. C'en fut assez.

Le lendemain M. Passenaud recevait, du secrétaire général de l'évêché, une lettre comminatoire. Quelques semaines plus tard, il n'était plus l'imprimeur de l'évêché.

C'est alors que M. Passenaud délié de toute attache avec le pouvoir ecclésiastique donna libre cours à ses convictions et à sa pensée.

Il avait, sous l'empire, figuré sur la liste des suspects. Malgré une étude approfondie et fort documentée sur l'implantation de la betterave en Auvergne en général et dans le Cantal en particulier, étude très remarquable et qui eût valu à tout autre la croix, lui n'obtint même pas une

lettre de félicitations. Il le devait à son ardent libéralisme.

Après de dures campagnes de presse, vers l'an 1872, époque à laquelle je rentrais chez lui en qualité d'apprenti, M. Passenaud alla d'une façon uniforme et constante, vers une politique de progrès, lorsque survint, enfin, la rupture épiscopale.

Dès cet instant, c'est à pas de géant que la *Haute-Auvergne* accentua sa marche vers la politique indépendante et foncièrement républicaine.

Je vis, successivement tomber, comme des châteaux de cartes, M. Felgères au conseil d'arrondissement, battu par Amagat, athée et libre-penseur qui, hélas ! devait plus tard brûler ce qu'il avait jadis adoré.

L'honorable et estimé M. Delotz, le docteur des pauvres, battu par M. Oudoul et, enfin, d'autres avec, lorsqu'arriva le 16 mai.

On vit alors se ruer à la curée, comme une bande de fauves, les de Chazelles pour Aurillac ; les de Larochevoucauld pour St-Flour, etc., etc., contre les Bastid, les Oudoul, les Teissèdre, les Durieu.

Dans le passage de mon discours, je parle de cette époque néfaste, vers laquelle nous filons à grands pas, en ce moment, sous prétexte de liberté qu'on assassine aux quatre coins du Parlement.

Je ne parlerai pas des quatre fils Aymon, baptisés ainsi par M. de Montarnal, rédacteur alors au *Moniteur* ; cela me conduirait trop loin. J'ai plus bas, retracé le rôle de M. Passenaud, durant cette période tourmentée. Je n'y reviendrai pas. Ce fut un triomphe complet et de 363, nos honorables revinrent plus de 400 à la chambre.

*

**

Aucun à-coup sensible ne se produisit jusqu'en 1885, époque à laquelle eurent lieu les élections du quadrilatère. On se souvient que Saint-Flour eut deux députés : Chanson et Amagat, tandis que Murat n'en eut aucun.

C'est à ce moment que M. Alfred Passenaud tomba malade et que M. Amagat, avec un dévouement de camarade intime, lui prodigua ses soins les plus précieux, mais

malheureusement inefficaces, qui ne purent point éviter le dénouement fatal.

Faisant passer la reconnaissance avant la politique – oh ! que les temps sont changés, car aujourd'hui c'est le contraire – la *Haute-Auvergne* ne combattit point M. Amagat et ne soutint pas davantage M. Chanson.

Durant la lutte, du reste, M. et Mme Passenaud, restèrent environ trois mois au chevet de leur cher enfant et on me laissa, à moi, la direction et la rédaction de la *Haute-Auvergne*, avec défense expresse de me mêler aux polémiques.

Frappé cruellement dans ses plus tendres affections, au mois de juin 1886, je devenais le successeur de M. Passenaud. En 1895, il avait la douleur de perdre sa compagne et, de ce jour-là, il ne vécut pour ainsi dire plus. Ce dernier coup devait le conduire infailliblement vers la tombe où il repose aujourd'hui.

Il fut, entre temps, président de la commission de l'hospice et de longues années ordonnateur de cet établissement.

Tour à tour, conseiller et adjoint, durant une dizaine d'années et s'il ne le fut pas, c'est qu'il donna sa démission et déclina toute candidature.

Il fut Président de la société des membres honoraires des sapeurs-pompiers de St-Flour ; Vice-président du Conseil d'administration de la caisse d'épargne ; Président de la Société de secours mutuels ; Membre du Conseil d'administration du collège et d'une infinité d'œuvres laïques et humanitaires.

Il fut, en outre, et à plusieurs reprises, président du tribunal de commerce, où il rendit des jugements sûrs et éclairés, frappés au coin du raisonnement et de la logique et qui passèrent à l'état de jurisprudence constante. M. Simon, plus loin, en parle avec autorité et compétence. Aussi meurt-il entouré de considération et de sympathies.

*

**

Obsèques. – Les obsèques ont eu lieu lundi, au milieu d'un grand concours de population.

Il y avait des délégations des différentes sociétés : La caisse d'épargne, l'hospice, le conseil municipal, le tribunal de commerce, le collège, les pompiers, le secours mutuel, etc.

Le deuil était conduit par son fils M. Armand Passenaud ; son petit-fils, M. Raymond Passenaud, docteur à Mauriac ; M. Basset, avoué à Mauriac, gendre de M. Alfred Passenaud, ancien juge.

De nombreuses couronnes, offertes par la famille, la presse, des amis et les typographes sanflorains ornaient le char funèbre.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Bert, maire de Saint-Flour ; Simon, président du tribunal de commerce ; Missonier, président de la Société de secours mutuels et Mathieu, directeur de la *Haute-Auvergne*.

Cinq discours ont été prononcés sur la tombe. Le premier par M. Bert, au nom du Conseil municipal, de la Commission administrative de l'hospice et du Conseil des directeurs de la caisse d'épargne. Il a retracé, avec âme et une pensée très élevée le rôle du défunt dans ces différentes administrations. M. Bert n'a pas communiqué son discours à la presse et nous regrettons de ne pouvoir le reproduire.

Le second a été dit par M. Simon, président du tribunal de commerce et en cette qualité.

Le troisième, a été une allocution de M. Missonier, pharmacien, au nom de la Société de secours mutuels, de laquelle il est le président ayant succédé lui-même à M. Passenaud. M. Missonier a dit tout le bien qu'avait fait et tous les services qu'avait rendus le défunt à cette société. Il a rappelé la médaille d'argent accordée par le ministre à M. Passenaud, récompense bien insuffisante pour ses mérites. Il a évoqué les relations amicales de son père avec le défunt et salué, au nom des ouvriers sanflorains, les restes mortels de leur ancien président, déposant au bord de cette tombe l'hommage respectueux de leur profonde admiration et de leur souvenir affligé.

Au nom de la presse et en mon nom personnel, j'ai retracé le passé politique du cher disparu et dit comme il fut digne, bon, noble et estimé. Et enfin, le discours des typographes, dit par un de ses anciens ouvriers.

Nous reproduisons, ci-dessous, le discours de M. Simon et le nôtre, la place nous faisant défaut, pour analyser ceux de MM. Bert et Missonier.

Discours de M. Gabriel Simon, Président du Tribunal de Commerce

Messieurs,

Au nom du Tribunal de Commerce, je viens rendre un suprême hommage et adresser le dernier adieu à celui qui eut l'honneur d'y occuper les fonctions de Président.

M. Passenaud a laissé parmi nous le souvenir d'un homme intègre, d'un magistrat clairvoyant et consciencieux, habile à deviner les raisons et les torts, soucieux de s'inspirer, dans l'exercice de sa magistrature temporaire, des idées les plus élevées et les plus équitables de la saine Justice.

Son entendement était sûr, son esprit supérieur, sa loyauté parfaite ; il connaissait admirablement les affaires des hommes ; il savait trouver la solution juste et la motiver dans des considérants admirablement déduits. Il était le modèle accompli du bon et loyal magistrat.

Son mérite fut d'autant plus digne d'éloges que son temps était plus accaparé. Il menait de front ses devoirs consulaires avec le souci de toutes les autres affaires, combien nombreuses ! Il partageait ses journées entre le Tribunal, son imprimerie, son journal, l'hospice, les diverses présidences de Sociétés qui avaient tenu à honneur de le placer à leur tête, toujours égal à lui-même, dévoué, actif, plus soucieux des intérêts du public que des siens propres.

Il a succombé à la tâche, après une existence aussi longue que bien remplie. Il a vu tomber, l'un après l'autre, autour de lui, tous ses contemporains. Mais, plus heureux que bien d'autres, il n'eut pas la douleur de s'apercevoir de sa solitude. Ce soldat de la

Pensée est mort par le cerveau, ce qui est hélas, l'apanage des esprits supérieurs.

Honneur à lui et paix à ses cendres !

Que ses amis et sa famille conservent pieusement son souvenir et puisent une suprême consolation dans cette certitude dernière, que jamais inférieur à aucun de ses devoirs, M. Passenaud a su les remplir tous avec honneur et distinction et que son souvenir demeurera grand et honoré parmi tous ceux qui l'ont connu.

Discours de M. Mathieu, Directeur de la *Haute-Auvergne*

Mesdames, Messieurs,

L'impitoyable destin vient encore de faire une victime. L'aveugle et cruelle mort a frappé encore un grand coup dans le champ des existences aimées et qui remplirent largement leurs devoirs.

Hélas ! c'est à moi qu'incombe la pénible mission d'apporter sur le bord de cette tombe entr'ouverte l'hommage respectueux et attristé à celui qui n'est plus, mais qui fut la dignité, l'honnêteté et la justice faites homme.

Au nom de la presse, dont il fut l'un des plus fervents, le plus dévoué, le mieux trempé, nous devons à M. Passenaud un éclatant témoignage de solidaire et confraternelle admiration.

Au nom de ceux qui lui survivent pour accomplir la grande tâche dont ils ont endossé la charge, je garde de ce brave et excellent citoyen un impérissable souvenir.

C'est beaucoup moins au nom de la presse, dont je suis l'un des membres les plus obscurs autant que peu autorisé, que je prends ici la parole.

C'est surtout en mon nom personnel ; au nom de l'ami ; au nom de l'apprenti dont il guida les premiers pas ; au nom de l'ouvrier auquel il accorda plus tard sa confiance, son estime et sa considération au point d'en faire son successeur, bien que ne présentant pas la plus petite garantie, autre que sa bonne mine ; c'est pour tous ces motifs que j'apporte ici, au cher disparu, l'hommage de ma profonde reconnaissance.

Il me céda la *Haute-Auvergne* en pleine crise et me chargea de maintenir son nom et le drapeau qu'elle arborait depuis quelques années.

La tâche, je l'acceptai, bien que dure et lourde pour mes faibles épaules. Mais M. Passenaud était là. Il m'aida de ses conseils, me soutint de ses encouragements, m'accorda son appui moral et me seconda dans mes premières étapes.

Pendant plus de 30 ans, je vécus près de lui ; j'appris à le connaître, à l'estimer, à le vénérer. Maintenant, il repose là, inerte, non loin d'un de ses confrères, M. Boubounelle, qu'il y a quelques années nous accompagnions à sa dernière demeure et auquel j'adresse un respectueux souvenir.

Homme de devoir, M. Passenaud le fut. Il présida nombre de sociétés. Des voix plus autorisées vous ont déjà dit ce que fut le philanthrope. A moi il appartient de vous retracer quelques belles phases de son rôle politique.

Mon cher et vénéré M. Passenaud, je vous demande pardon, à vous, ainsi qu'à l'assistance émue, de parler politique ici, mais votre passé me l'impose et je suis votre successeur ; votre mémoire me l'ordonne et m'en fait un impérieux devoir. Si je m'abstenaïs, je laisserais dans l'ombre la plus grande page de votre belle histoire.

Mais je dois dire que, malgré les luttes terribles de ces temps éloignés, et vous eûtes de nombreux et puissants adversaires, vous ne connûtes pas un ennemi.

Plus de 25 ans, vous êtes resté à la tête de la *Haute-Auvergne* et, un jour, rompant fièrement avec les errements et les hésitations du passé, les suppôts du sombre moyen-âge et les vieux préjugés, vous vous lançâtes, tête baissée, loyalement, franchement, avec toute la vigueur d'une intelligence d'élite, vers l'horizon superbe de la démocratie.

Mais aussi, à quelles tracasseries ne fut-il pas en bute, ce vaillant ? De quelle guerre acharnée ne fut-il pas le point de mire ?

Qui de nous a oublié ces jours sombres du 16 Mai, où la *Haute-Auvergne* était saisie, l'imprimerie militairement

le coup des listes de proscriptions, comme risquent de l'être, même aujourd'hui, les meilleurs républicains aux mâles énergies.

Il fut, à ce moment, une grande figure de la République. Il incarna, pour ainsi dire, l'âme de la démocratie.

Traqué, poursuivi, il vit se léguer contre lui toutes les forces vives des oppositions coalisées.

Mais, avec la ténacité et l'énergie des consciences droites et fortes, il tint tête à l'orage, en compagnie des Oudoul, l'un des 364, disparu lui aussi ; avec l'appui vaillant d'hommes énergiques qui sont là, dans ce cortège, et accompagnent leur vieux camarade au champ de la suprême égalité ; ces hommes, je les salue, car la France Républicaine leur doit une partie de ses triomphes.

Honneur à la mémoire de celui qui nous quitte, mémoire à laquelle est attachée la réputation de courtoisie, de franchise et de loyauté. Nous tâcherons, nous qui lui survivons, de suivre ce bel et sublime exemple.

Honneur à M. Passenaud, dont le passé fut plein de probité et de dévouement, à la cause commune. Pour les déshérités et le prolétariat, il dépensa intelligence, ardeur, travail.

C'est pour cela que, sans doute, comme tant d'autres, il disparaît sans la récompense réservée aux braves ; sans cette toile des dignes, qu'il avait maintes fois gagnée et si bien méritée.

Frappé d'abord dans ses affections par la mort d'un fils qu'il chérissait, atterré par le décès de sa compagne adorée, il y a quelques années ; tous ces malheurs le courbèrent, hélas ! sous leurs poids accablant et minèrent sa robuste constitution. Fatalement, il a succombé.

Il ne laisse après lui qu'estime, regrets et considération, vertus qui seront pour les siens, la suprême consolation à la douleur que leur cause cette mort triste et cruelle.

A son fils, à ses petits-enfants, à ses belles-filles, à sa famille en larmes, j'adresse ici l'expression attristée de mes douloureuses sympathies.

Au nom de la presse, qui conservera précieusement votre souvenir ; en mon nom personnel et au nom de l'inaltérable reconnaissance, mon cher M. Passenaud, adieu !

*

Et maintenant que la destinée a fait son œuvre, que sur M. Passenaud vient de se fermer pour toujours la porte du tombeau et que nous ne verrons plus cette figure aimée ; après avoir entendu l'éloge mérité du cher disparu et versé une dernière larme sur son souvenir, l'assistance péniblement émue se retire silencieuse.

Et moi, après avoir tracé d'une main tremblante ce compte-rendu, qui me fait revivre tous les jours passés, heureux ou sombres de ma vagabonde autant que pénible et difficile existence, je clos cette page et la scelle d'une larme arrachée à de bien tristes et cruelles pensées, qui traversent, comme une vision, mon souvenir errant dans la nuit des temps.

Em. MATHIEU